



DATE DE PUBLICATION : 21 mars 2023

La Directrice Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de signature donnée par la directrice régionale d’Auvergne-Rhône-Alpes au directeur du centre fiduciaire de Lyon-Gerland

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l’Économie et du Réseau, à **Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à **M. Philippe POULET**, directeur du centre fiduciaire de Lyon-Gerland, et, en cas d’absence ou d’empêchement à **M. Nicolas CHRÉTIEN**, adjoint au directeur du centre fiduciaire de Lyon-Gerland, à l’effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l’exercice des activités du centre fiduciaire de Lyon-Gerland.

M. Philippe POULET peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d’absence ou d’empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Lyon, le 21 mars 2023

Kathie WERQUIN-WATTEBLED